

DÉPLOIEMENT DE L'ACTION « GANTS DE PROTECTION DANS LES GARAGES ET CARROSSERIES. PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUE, CMR ET MÉCANIQUE »

sur le secteur géographique du
Service de Santé au Travail de Remiremont

RETOUR D'EXPÉRIENCE À DESTINATION DES SSTI



Présentation du Service de Santé au Travail Interentreprises de Remiremont et de son équipe médicale et pluridisciplinaire

Le Service de Santé au Travail Interentreprises de Remiremont et son équipe médicale et pluridisciplinaire

Cantons de Remiremont, Plombières-les-Bains, Le Thillot

14 500 salariés

1 280 entreprises

6 médecins du travail

1 docteur-ingénieur en chimie habilitée IPRP

2 intervenantes en santé au travail dont 1 habilitée IPRP

3 assistantes médicales



Contact : ☎ 03 29 62 06 61

Le Service Prévention des Risques Professionnels de la Carsat Nord-Est

Circonscription de la Carsat Nord-Est couvrant les départements suivants : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges

71 800 établissements gérés pour la tarification et la prévention des AT/MP

653 100 salariés couverts pour les risques AT/MP



Contacts : ☎ 0 821 105 405 e-mail : documentation.prevention@carsat-nordest.fr

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) de Lorraine

Une équipe d'élus et de permanents au service de ses adhérents :

- Guy BERTRAND, Président
- un président par département de la Lorraine
- 45 professionnels représentant les métiers des services et de la distribution automobile sur les 4 départements lorrains
- 5 permanents



Contacts : ☎ 03 87 50 44 22 e-mail : info.lorraine@cnpa.fr

Sommaire	
Introduction	4
L'OUTIL : DE LA CONCEPTION À SON LANCEMENT	5
LE DÉPLOIEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'ACTION sur le secteur géographique du SSTI de Remiremont	8
La préparation des interventions	8
Les interventions	8
Le suivi de l'action sur le secteur du SSTI de Remiremont	10
LE BILAN DE CETTE EXPÉRIENCE sur le secteur géographique du SSTI de Remiremont	11
La phase de lancement réussie	11
Les constats et les retours d'expérience	11
Illustration d'entreprises visitées exemplaires	14
Le port des gants, un constat positif	15
Le coût des gants	15
VERS UN LARGE DÉPLOIEMENT	16
Un film comme support de sensibilisation	16
Déploiement auprès des professionnels	16
Déploiement géographique dans la circonscription de la Carsat Nord-Est	16
Actions auprès des fournisseurs	16
Déploiement national dans le cadre d'un groupe projet T.P.E.	16
ANNEXE : Fiche de suivi du port de gants dans les garages	17

Poursuivant leur partenariat des années 2006 à 2008, la Carsat Nord-Est et le SSTI de Remiremont ont souhaité en 2009 travailler sur un secteur constitué de PME et mener des actions concrètes sur le terrain avec proposition de solutions rapidement opérationnelles.

À partir des constats suivants :

Exposition à des CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique / toxique pour la Reproduction)

- les salariés des garages et carrosseries sont exposés au risque chimique et notamment CMR quotidiennement ;
- 49 % des salariés du secteur « commerce et réparation automobile » sont exposés à au moins un produit cancérogène, du fait des gaz d'échappement et des huiles minérales (enquête SUMER 2003) ;
- une étude de 2007 dans la région Nord-Pas-de-Calais avec de nombreux partenaires prouve, par des mesures d'Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE), l'exposition des mécaniciens au benzène et aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). Les résultats mettent notamment en évidence les liens avérés suivants :
 - entre la mesure de 1OH pyrène urinaire et le niveau de contact avec huile usagée,
 - entre l'absence du port de gants et la présence du métabolite dans l'organisme,
 - de même s'il y a nettoyage de la peau avec du carburant ;

Observation du terrain

- les mains de la plupart des salariés de ces métiers sont très abîmées par le contact avec des pièces mécaniques (coupures, éraflures) et surtout avec divers produits (irritation cutanée), ces lésions facilitant la pénétration des produits chimiques dans l'organisme ;

Manque d'informations

- un travail de repérage des risques a déjà été mené par le SSTI d'Épinal (l'Association Santé au Travail Épinal et Région – ASTER) en partenariat avec le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA). Le SSTI avait concentré ses efforts notamment sur l'exploitation des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des garages de son secteur. Les substances les plus dangereuses mises en évidence dans ces métiers ont été corroborées par une étude réalisée en 2008 dans des garages meusiens par le Service Médical Interprofessionnel Meusien (SMIM) et la Carsat Nord-Est (résultats figurant dans le document « Le risque chimique orienté CMR dans les garages automobiles ») ;
- la présence de substances dangereuses oblige à sélectionner des matières spécifiques pour les gants. De plus, pour être compatible avec le travail au quotidien, il faut limiter le nombre de type de gants et s'assurer qu'ils offrent la dextérité nécessaire pour accomplir les tâches ;
- aucune information recueillie dans la littérature technique concernant les garages et carrosseries (pourtant importante) ou auprès des fabricants / revendeurs de gants n'a permis de déterminer des « gants adaptés » pour ces métiers,

les partenaires décident de concevoir un outil en vue de déployer chez les professionnels une démarche globale de prévention des risques chimique, CMR et mécanique, avec préconisation de gants adaptés, seule barrière possible à la pénétration dans le corps. **Il n'existe aucune autre possibilité, et notamment aucun équipement de protection collective.**

L'objectif est de soustraire le plus grand nombre de salariés au risque de pénétration cutanée des substances par le port de gants adaptés qui doit devenir un automatisme.

LA CONCEPTION DE L'OUTIL : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

- Le Président régional et départemental du CNPA met notamment à disposition un garage test et la disponibilité de son chef d'atelier.
- Un groupe de travail se constitue : un ingénieur-conseil de la Carsat Nord-Est, un médecin du travail, l'IPRP risque chimique, le chef d'atelier du garage / carrosserie Grands Moulins Auto du Thillot (Vosges), appuyés du délégué départemental du CNPA.
- Il établit dans un premier temps un état des lieux sur la protection et la sensibilisation des salariés aux risques chimique, CMR et mécanique.
- Puis, il analyse et identifie les risques pour les cinq métiers suivants : mécanicien, mécanicien du service rapide, carrossier, peintre et préparateur. Il décrit ainsi de façon précise les tâches et inventorie pour chacune d'elles les produits utilisés et les types d'exposition (trempage, projection...).
- Il analyse les FDS.
- Il détermine alors les types de gants adaptés avec l'appui technique de l'INRS.
- Il fait ensuite appel à un fabricant de gants pour retenir les plus adéquats.
- Après sensibilisation aux risques chimique et CMR et au port de gants, l'ensemble des salariés du garage teste les gants proposés pendant un mois et demi.
- Le groupe de travail retourne dans l'entreprise et prend en compte les remarques des utilisateurs.

LE PRODUIT DOCUMENTAIRE

Ce travail conséquent, qui a duré près d'un an et demi, se concrétise par le document :

GANTS DE PROTECTION DANS LES GARAGES AUTOMOBILES : PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUE, CMR ET MÉCANIQUE.

Ce document est composé de fiches-conseil recommandant les **gants par tâche de travail et pour chaque métier** : mécanicien, mécanicien du service rapide, carrossier, peintre et préparateur (cf. image page 6).

Pour chaque tâche décrite et illustrée, les types de contacts et de gants préconisés sont précisés, les contraintes du poste de travail prises en compte, en particulier :

- la durée et le type de contact avec le produit (projection, immersion des mains...),
- la durée de port des gants,
- les facteurs susceptibles de dégrader les gants, comme la manipulation de pièces abrasives,
- les gestes, la sensibilité tactile et le niveau de précision recherchés, le confort, afin que les gants choisis permettent de travailler sans gêne,
- un nombre minimum de types de gants par métier.



De plus, le groupe de travail demande la **substitution des substances particulièrement dangereuses** pouvant être encore utilisées pures ou en mélange, comme le trichloroéthylène, l'acide fluorhydrique ou le méthanol dans les lave-glaces (le groupe a décidé de ne mentionner aucun type de gants pour ces expositions).

En fin du document, un cahier des charges présente l'ensemble des caractéristiques des gants retenus suite aux essais effectués dans le garage test pour que chaque garage puisse vérifier l'adéquation des gants que les fabricants / revendeurs proposent.

Description des tâches	Contact (important) avec liquides		Contact avec surface souillées		Contact accidentel		Type de gants préconisés
	Équipement	Travaux	Plâtres	Chiffons	Avec pièces	Projections	
<p>Démontage, remontage moteur</p> <p>- Contact avec les moteurs (salissures grasses).</p> <p>- Contact possible avec huiles neuves ou usagées (boîte de vitesses, moteur, climatisation, direction assistée, embrayage, freins...), graisse et liquide de refroidissement lorsque le mécanicien débranche les durites.</p> <p>Remarque : le mécanicien peut être amené à enlever ses gants pour manipuler de petits vis. Dans tous les cas où les gants ne sont pas portés, se laver les mains après manipulation</p> 			X	X			Enduction Nitrile sur paume et bout de doigts
<p>Manipulation de liquide de refroidissement, liquide de lave-glace et huile neuve</p> <p>- Le mécanicien prend le bidon, ouvre le bouchon puis transvase.</p> <p>- Possibilité d'utiliser un pistolet distributeur pour l'huile.</p> <p>Attention : Présence possible de méthanol dans liquide lave-glace CHOISIR UN PRODUIT LAVE-GLACE EXEMPT DE MÉTHANOL</p> 					X		Enduction Nitrile sur paume et bout de doigts

LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE

Le groupe de travail fait le choix de constituer une mallette pédagogique "Outil de sensibilisation à la protection des mains", qui contient les éléments nécessaires à l'initiation de la démarche de prévention et à sa poursuite. Elle comprend :

Pour l'employeur, les documents suivants :

- la notice d'utilisation, qui liste les différents documents contenus dans la mallette,
- le mode opératoire de l'outil pédagogique, à consulter pour prendre connaissance de la démarche,
- « La peau et les dangers présentés par les produits chimiques »,
- « Les obligations de l'employeur relatives aux Équipements de Protection Individuelle (EPI) et au risque chimique »,
- les 2 brochures INRS ED 112 : « Des gants contre les risques chimiques » et ED 6077 : « Les EPI. Règles d'utilisation »,
- le dossier « Face au risque » n° 433, mai 2007, pages 19 et 20 : « Gants de protection, analyser pour bien choisir »,
- le guide CNPA / SSTI de Remiremont / Carsat Nord-Est « Gants de protection dans les garages automobiles : prévention des risques chimique, CMR et mécanique » composé de fiches-conseil détaillant les gants recommandés par tâche de travail, pour chaque métier (mécanicien, service rapide, carrossier, peintre et préparateur) ;

Pour les salariés, les documents et les articles suivants :

- 4 documents de sensibilisation sur le port des gants et le lavage des mains :
 - INRS ED 869 : « Pourquoi et comment se laver les mains » et « Avec quoi se laver et se sécher les mains »,
 - INRS ED 883 : « Pourquoi porter des gants et comment ôter des gants souillés ? »,
 - INRS / CNPA / CRAMIF : DTE 194 : « Mécanicien, mes mains j'en prends soin »,
- 5 fiches essais gants à remettre aux salariés pour les tests (à photocopier autant que nécessaire),

- des kits de gants par métier pour réaliser des essais par les salariés sur une durée d'un mois :

Composition des lots de gants	Durée moyenne d'utilisation des gants (basée sur 8 heures quotidiennes de travail)
Pour le mécanicien 8 paires de gants à enduction nitrile 2 paires de gants nitrile réutilisables	2 à 3 jours 2 semaines
Pour le préparateur 2 paires de gants nitrile réutilisables 1 paire de gants en laminé multicouches, type Barrier	2 semaines 1 mois
Pour le peintre 1 paire de gants en laminé multicouches, type Barrier	1 mois
Pour le carrossier 8 paires de gants à enduction nitrile 1 paire de gants en laminé multicouches, type Barrier	2 à 3 jours 1 mois
+ une boîte de gants nitrile jetables	à jeter immédiatement après contact

L'expérience montrera que généralement, les durées moyennes d'utilisation, déterminées avec l'aide du chef d'atelier à l'issue de la période de tests, sont nettement augmentées. (cf. Constats et retours d'expériences - page 11)

Et pour les postes de travail :

- 2 affiches INRS de sensibilisation référencées AD 497 « Contre les coupures » et AD 588 « Il y a des moments où il est impératif de porter ses équipements de protection », voire d'autres sur le même thème,
- 5 affiches CNPA / SSTI de Remiremont / Carsat Nord-Est, soit 1 affiche par métier à positionner aux postes de travail, montrant les gants recommandés par tâche,
- 6 autocollants : « je porte des gants adaptés », « les gants sont personnels », « rincer les gants qui peuvent l'être », « gants humides à sécher », « gants abîmés, gants jetés », « mains souillées, mains lavées » pouvant être également affichés dans les vestiaires, les toilettes...
- un portique pour séchage de gants destiné à les accrocher après leur utilisation, accompagné d'un autocollant portant ce message : « Pour le lavage des gants, suivre les indications du fabricant ou du distributeur ».



À chaque entreprise ciblée, une mallette est remise gratuitement au dirigeant.

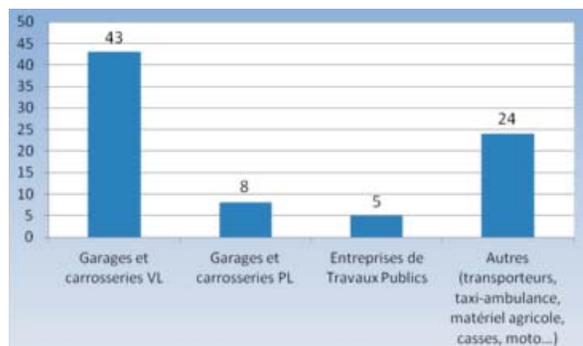
Le déploiement de ces mallettes pédagogiques est encadré par une convention tripartite signée le 1er juillet 2011 entre la Carsat Nord-Est, le SSTI de Remiremont et le CNPA Vosges d'une durée de 18 mois ; les mallettes sont financées par une subvention de la Carsat Nord-Est.

LE DÉPLOIEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'ACTION sur le secteur géographique du SSTI de Remiremont

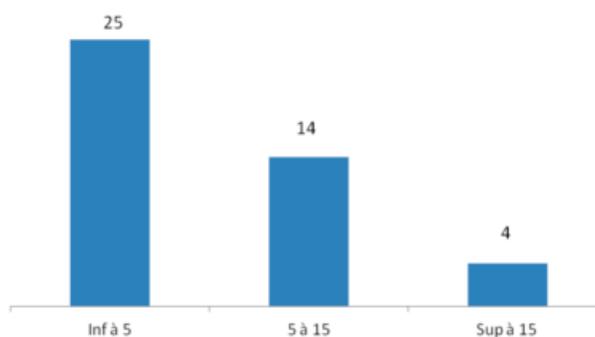
LA PRÉPARATION DES INTERVENTIONS

Les entreprises concernées

- Garages et carrosseries VL et PL
- Transporteurs, taxis-ambulances, matériel agricole, engins de travaux publics, casses, vente et réparation de motos...



Au total 80 entreprises ciblées



Les 43 garages et carrosseries VL par tranche d'effectif

Au total, 370 salariés touchés : 285 mécaniciens et 85 carrossiers / peintres / préparateurs.

Remarques

- Les entreprises de plus de 15 salariés sont structurées ; il s'agit souvent de concessions qui peuvent s'appuyer sur des procédures groupe.
- Les entreprises ciblées sont majoritairement de très petites entreprises.
- Dans les entreprises comptant moins de 5 salariés, les employeurs travaillent également à l'atelier.

La méthodologie d'intervention dans les entreprises



LES INTERVENTIONS

Première intervention : Sensibilisation et engagement des essais de gants

À partir d'octobre 2011 – Durée : environ 1 heure

La convention tripartite signée pour le déploiement de l'action stipule la présence des 3 partenaires pour un maximum d'interventions.

Cependant, le délégué départemental du CNPA n'a pu malheureusement assister qu'à quelques interventions en début du déploiement.

Les visites conjointes de l'ingénieur-conseil ou du contrôleur de sécurité de la Carsat Nord-Est avec le médecin du travail et l'IPRP risque chimique se déroulent en général de la façon suivante :

- l'employeur, et si possible les salariés concernés (un maximum d'entre eux), sont réunis. Dans 60 % des cas, avec l'accord de l'employeur, une majorité des salariés concernés assiste à la sensibilisation ;
- l'action de prévention est présentée ; un état des lieux du port de gants est établi ;
- les différents documents sont commentés de manière succincte ;
- les affiches sont ensuite visualisées, métier par métier, afin de présenter les gants recommandés par tâche. Les partenaires proposent alors à l'employeur et aux salariés d'essayer les gants, de donner leur première impression, de comparer avec ceux qu'ils portent habituellement ;
- des essais de gants sont initiés avec un ou deux salarié(s) volontaire(s) de chaque métier : il leur est demandé de tester les gants pendant un à deux mois, puis de remplir les fiches essais gants fournies. Les partenaires reviendront alors dans l'entreprise pour recueillir les expériences ;
- la Carsat Nord-Est informe l'employeur des possibilités existantes pour investir dans la prévention des risques professionnels par le biais des dispositifs d'incitations financières, notamment les contrats de prévention dans le cadre des Conventions Nationales d'Objectifs (CNO) et les Aides Financières Simplifiées (AFS).

BON À SAVOIR :

- Alors qu'un seul des six médecins du SSTI a participé au groupe de travail et à l'élaboration de l'outil, les autres médecins se sont très rapidement approprié l'outil, après avoir assisté à une (ou deux) première(s) intervention(s), de même que les contrôleurs de sécurité.
- Tous les médecins du SSTI s'impliquent dans l'action ; leur participation est un atout car ils connaissent le terrain, ainsi que les employeurs et les salariés, ce qui favorise nettement le contact.
- La présence de deux ou trois préventeurs pour toutes les interventions comporte plusieurs avantages :
 - donner du poids à l'action vis-à-vis des professionnels,
 - permettre une complémentarité des discours de prévention,
 - faciliter les échanges entre préventeurs et professionnels : pendant que l'un des participants sensibilise, un autre peut répondre aux questions.Néanmoins, l'accompagnement de l'entreprise par un seul préventeur est possible.
- Il est nécessaire de laisser suffisamment de temps aux entreprises entre la première et la deuxième intervention (entre 6 semaines et 2 mois) afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles car changer ses habitudes, commencer à porter des gants exigent plusieurs semaines d'adaptation.
- La durée moyenne d'intervention est d'une heure, cependant certaines ont demandé davantage de temps ; les préventeurs se sont adaptés en fonction de la maturité de l'entreprise sur cette problématique, de la disponibilité de l'employeur et des salariés, de l'intérêt manifesté, de la taille de l'entreprise... quitte à réorganiser le planning en conséquence. Il en est de même pour les interventions suivantes.
- Les préventeurs insistent auprès des professionnels sur le fait qu'ils ne sont pas des vendeurs de gants et qu'ils ne privilégient pas un fournisseur en particulier. Les caractéristiques des gants retenus suite aux essais dans le garage test, et proposés dans la mallette pédagogique, figurent en page 26 du document « Gants de protection dans les garages automobiles » ; des gants équivalents sont disponibles auprès d'autres fabricants / revendeurs.

Deuxième intervention : Retour d'expériences et déploiement du port de gants 6 semaines à 2 mois après la première intervention – Durée : environ 30 minutes

Comme pour les premières interventions, l'ingénieur-conseil ou le contrôleur de sécurité de la Carsat Nord-Est, le médecin du travail et l'IPRP risque chimique interviennent conjointement ; les visites se déroulent en général de la façon suivante :

- échange avec les salariés qui ont réalisé les tests, afin d'obtenir leur retour d'expérience :
 - avantages, inconvénients, difficultés rencontrées,
 - modifier certaines pratiques (ex : fréquence insuffisante de changement des gants, port de gants inadaptés à la tâche...),
 - sensibiliser à nouveau si nécessaire, lorsque les préventeurs s'aperçoivent que le salarié n'est pas suffisamment convaincu de l'intérêt du port de gants ;
- proposer le cas échéant d'autres gants ou fournisseurs ;
- échanger avec l'employeur pour organiser le déploiement à l'ensemble des salariés ;
- répondre aux éventuelles questions posées après ces premiers essais ;
- initier une démarche pérenne de commande de gants pour approvisionner les salariés ;
- vérifier si les affiches, servant de mémoire dans les premières semaines et de support de formation des nouveaux embauchés, sont exposées.

Troisième intervention si nécessaire : Vérification de la pérennité du port des gants

Dès la deuxième intervention, s'il est constaté que l'employeur et les salariés sont convaincus de l'utilité de porter des gants et que des gants adaptés sont portés, l'action est considérée terminée : une troisième intervention ne sera pas nécessaire. Le suivi ultérieur sera effectué par le médecin du travail lors des visites médicales (à l'aide d'un questionnaire, joint en annexe).

Cependant, dans certains cas, une troisième intervention (voire davantage) est nécessaire afin de vérifier que les préconisations formulées lors de la deuxième intervention ont été suivies :

- s'habituer à porter des gants plus fréquemment,
- changer certaines pratiques,
- tester des gants différents ou des tailles plus grandes.

Cette phase est réalisée par le SSTI.

LE SUIVI DE L'ACTION SUR LE SECTEUR DU SSTI DE REMIREMONT

Perspectives de suivi à moyen et long terme pour le SSTI de Remiremont

Afin de vérifier la pérennité du port des gants et d'éviter une démobilisation, deux types d'actions sont prévues :

- **le suivi des salariés** par le médecin du travail lors de chaque visite médicale, à l'aide d'un questionnaire (voir modèle en annexe), mis en place depuis mars 2012.
Les questionnaires, exploités annuellement pour analyse des informations collectées, sont conservés dans les dossiers médicaux.
La relation privilégiée entre le salarié et le médecin du travail lors des visites médicales peut permettre de compléter les éléments recueillis sur le terrain ;
- **le suivi de l'état d'avancement du port de gants dans l'entreprise**, lors d'un bilan prévu dans chaque établissement concerné, un an après les interventions initiales.
Ce suivi est prévu dans le projet de service inclus dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du SSTI de Remiremont signé en janvier 2013.

Suivi de l'évolution du port de gants

En raison de la difficulté à évaluer tant le degré d'avancement du port de gants dans les entreprises visitées que l'efficacité de la présente action, quatre critères ont été définis pour caractériser l'état d'avancement du port de gants de chacune des entreprises concernées :

- OUI** employeur et salariés sont convaincus de l'utilité de porter des gants ; des gants adaptés sont portés
- OUI MAIS** salariés volontaires, portent des gants la plupart du temps, mais pas toujours tous les salariés ou les bons gants
- NON MAIS** la majorité des salariés n'en porte pas souvent
- NON** salariés réticents, pas du tout disposés a priori ou refusant de faire les tests.

L'objectif est d'arriver à ce que les entreprises progressent et qu'un maximum d'entre elles se voit attribuer un critère « OUI » ou « OUI MAIS » à l'issue des interventions des partenaires.

Remarque : Parfois un seul salarié peut être confronté à des difficultés pour porter des gants (difficultés à changer ses habitudes, mauvaise volonté). Dans ce cas, même si tous les autres salariés portent des gants, l'entreprise sera classée « OUI MAIS ».

LE BILAN DE CETTE EXPÉRIENCE sur le secteur géographique du SSTI de Remiremont

LA PHASE DE LANCEMENT RÉUSSIE

Les différents articles dans la presse locale, les reportages télévisuels, ainsi que la communication du CNPA auprès de ses adhérents ont permis à l'action d'avoir un écho très favorable dès son lancement. Les professionnels ont ainsi une bonne perception de l'action et attendent la venue des préventeurs dans leur société. Par ailleurs, des entreprises se situant hors du secteur géographique concerné ont manifesté leur intérêt et demandé quand elles pourront bénéficier de la sensibilisation.

LES CONSTATS ET LES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Concernant les employeurs et les salariés

- L'action répond à une véritable attente de la part des garages et carrosseries, mais aussi des professionnels pour lesquels ce n'est pas l'activité principale (ex : une entreprise de transport de passagers, novice en termes de prévention du risque chimique, est particulièrement intéressée par l'action). Ils ont une bonne perception de l'action.
- Initialement, l'outil a été mis au point pour sensibiliser l'employeur, qui devait ensuite le déployer dans son établissement auprès de ses salariés. Or, il s'agit majoritairement de TPE et compte tenu de leur charge de travail, les employeurs sont parfois peu à même de réaliser cette sensibilisation. Les préventeurs ont estimé dès le début du déploiement qu'il était important de réunir l'employeur et ses salariés en même temps lors de la première intervention en entreprise.
- Chaque entreprise a un degré de maturité différent par rapport au port de gants et progresse à son rythme ; les préventeurs adaptent leur discours à l'état d'avancement individuel de chacune d'elles. Dans une minorité de cas, il est parfois nécessaire de sensibiliser à nouveau lorsque les intervenants considèrent que l'employeur et les salariés ne sont pas totalement convaincus de l'intérêt du port de gants et n'ont pas suffisamment fait d'efforts dans ce sens.

- Peu d'entreprises sont réticentes lors de la prise de contact.
- Les salariés apprécient que l'on s'occupe de leur santé et de leurs conditions de travail.
- Accompagner les salariés et évoquer les professionnels qui réussissent à porter des gants sans problème lèvent l'appréhension de certains et les encouragent.
- Parmi les quelques salariés qui rencontrent des difficultés à l'utilisation de gants :
 - certains sont anciens dans la profession et n'en ont jamais porté. Pour ceux-là, il est au moins demandé de porter des nitrile jetables lors des vidanges et des laminés multicouches pour les diluants de nettoyage ;
 - pour les plus jeunes, l'objectif est de les accompagner jusqu'à ce qu'ils en portent.
- La sensibilisation est réalisée de manière informelle ; salariés et employeur participent.
- La notion du coût des gants n'est pas abordée par la plupart des employeurs.
- L'outil mis à disposition de l'employeur est prêt à l'emploi, il a juste à le déployer dans son entreprise.

Concernant les gants et leur port

- Avant les interventions, la plupart du temps une seule paire de gants est utilisée par les mécaniciens pour l'ensemble des tâches : des gants enduits sur paume et bouts de doigts ou des gants jetables (souvent en latex). Ils se croient protégés mais ne le sont pas dans tous les cas :
 - les gants en latex ne sont pas adaptés en raison de leur mauvaise résistance aux produits huileux et aux hydrocarbures. De plus, ils peuvent être à l'origine de réactions allergiques (INRS ED 112) ;
 - souvent les gants jetables nitrile sont portés trop longtemps (voire même scotchés) par souci d'économie. Ils sont fins et de ce fait, laissent passer les produits après un certain laps de temps (qui peut être variable selon les conditions d'exposition), même si le matériau est adapté ;
 - les salariés portant des gants enduits paume et bouts de doigt les utilisent généralement aussi lors des vidanges. Or, ces gants laissent passer l'huile usagée et contaminent ensuite les mains du salarié tant qu'il les porte.
- Au moment de la sensibilisation aux risques, les carrossiers et peintres qui portent déjà des gants pour les opérations de nettoyage, utilisent généralement des gants non adaptés (jetables ou réutilisables, en nitrile ou néoprène) perméables aux diluants de nettoyage. À noter que les carrossiers peuvent retirer les gants lors des opérations de ponçage car le toucher est nécessaire.
- Même les gants Barrier® difficiles à porter en raison de leur moindre souplesse sont adoptés pour les diluants de nettoyage. En effet, les carrossiers et les peintres comprennent par la sensibilisation, puis constatent lors des essais, que les gants multicouches sont la seule protection efficace existante.
- Une multitude de gants enduits paume et bouts de doigts est proposée sur le marché ; ils peuvent présenter une différence en termes d'épaisseur du support textile et de l'enduction, et donc de dextérité ou de durée de vie. Il existe aussi différentes natures d'enduction (nitrile ou polyuréthane ou nitrile / polyuréthane) ; l'enduction nitrile est à privilégier.
- Alors que les gants nitrile réutilisables Alphatec 58-270 n'étaient portés dans aucune des entreprises visitées, les retours de tous les professionnels concernant ces gants sont très positifs : bon toucher et bonne dextérité, comparés à d'autres gants nitrile réutilisables d'une protection équivalente. Le fait de proposer ces gants particuliers a ainsi permis à bon nombre de salariés réticents de les adopter pour les vidanges et les fontaines de nettoyage.
- Selon les professionnels les plus sensibilisés, le port de gants enduits ou nitrile réutilisables pour les mécaniciens ne pose pas de problème ; seules les interventions sur les petites vis peuvent justifier le retrait des gants pendant quelques minutes.

- La présence du portique dans la mallette souligne la nécessité de sécher correctement les gants. Toutefois, les employeurs considèrent cet accessoire comme un « outil haut de gamme » qu'ils n'auraient certainement pas acheté s'il ne leur avait pas été fourni. Certains suggèrent un fil à linge avec des pinces.
Le portique sera retiré des prochaines mallettes, en raison du surcoût qu'il engendre. Cependant, il est nécessaire de faire passer le message de l'entretien et du **séchage intérieur et extérieur des gants** (les mettre à sécher « ouverts »), et d'envisager plusieurs paires à disposition, le cas échéant, pour une bonne rotation.
- Dans certains garages, les gants enduits paume et bouts de doigts sont lavés par une entreprise extérieure ou dans le lave-linge utilisé pour les bleus de travail (respecter la température de lavage indiquée par le fabricant sur la fiche technique). Ainsi, les salariés peuvent changer fréquemment (5 - 6 fois par jour, dès que les gants sont sales ou humides, à l'occasion des changements de pneus en hiver par exemple). Cela permet de diminuer le coût de revient.
- Contact a été pris avec INITIAL (Eurogants), entreprise vosgienne spécialisée dans le nettoyage des gants réutilisables de tous types, qui a confirmé que cette prestation de lavage à l'eau et au produit lessiviel était proposée à ce type d'entreprises.
- La pratique montre que dans les garages où les gants sont lavés, les salariés n'hésitent pas à en changer dès qu'ils sont sales, ce qui implique qu'ils sont mieux protégés (contrairement aux autres qui ont tendance à les utiliser « jusqu'au bout », par souci d'économie).
- L'expérience a révélé que l'estimation de la durée de vie des gants, réalisée pour chacun des métiers avec le chef d'atelier du garage test, a été sous-évaluée. En effet, pour les gants enduits paumes et bouts de doigts, elle est variable suivant la qualité (épaisseur textile et enduction) ; les gants pourront durer de 2-3 jours à plus d'une semaine, le lavage pouvant encore augmenter cette durée. Un contrôle de leur état est nécessaire. De même, les gants nitrile réutilisables tout comme les gants Barrier® peuvent être utilisés pendant un mois, voire même davantage.
- Les préventeurs constatent un manque de connaissance des risques de la plupart des employeurs et salariés : souvent les gants sont portés non pour se protéger mais pour avoir les mains propres, c'est surtout le cas des jeunes par souci d'esthétique.
- Les professionnels ont les mains propres pour accueillir les clients et déplacer les véhicules.
- Le port de gants protège des gerçures et des crevasses, évite le lavage trop fréquent des mains et favorise l'usage de savons moins agressifs (les microbilles ne sont pas forcément nécessaires). Il s'inscrit également dans une démarche de développement durable.
- Il est important d'informer les salariés que le port de gants s'applique à la fois au travail mais aussi aux travaux de mécanique réalisés pendant leur temps libre, ce qui est souvent le cas dans ces métiers.
- Il est parfois assez difficile de réaliser le retour d'expérience lors de la deuxième intervention programmée :
 - des salariés peuvent être en dépannage ou absents ; dans ce cas, le bilan sera réalisé par le médecin du travail lors de la visite médicale à l'aide du questionnaire de suivi ;
 - il peut arriver que l'employeur et les salariés disent porter des gants et en semblent convaincus, alors que les préventeurs constatent des mains noires et abîmées, justifiant alors une nouvelle intervention.

ILLUSTRATION D'ENTREPRISES VISITÉES EXEMPLAIRES

Un petit garage

3 mécaniciens - dirigeant compris - et 1 carrossier-peintre

Ce garage constitue un exemple en termes de prévention et de port de gants, avant même l'intervention des préventeurs.

Dès leur embauche, l'employeur exige de ses salariés le port de gants afin qu'il devienne un automatisme ; les salariés y adhèrent sans discussion.

L'employeur et ses salariés affirment « **ne plus pouvoir se passer de gants** ». S'ils commencent une tâche sans les porter, il leur manque quelque chose. « **Ce n'est qu'une question d'habitude, tout le monde peut en porter** » indique l'employeur.

Ils ont commencé à porter des gants il y a une dizaine d'années lorsqu'un fournisseur leur en avait remis une paire. Ils les ont testés puis ont continué à les porter. L'action engagée a permis de leur proposer les gants nitrile réutilisables Alphatec 58-270, qu'ils trouvent très adaptés.

Ils lavent les gants enduits paumes et bouts de doigts dans la machine à laver les vêtements de travail afin de pouvoir changer fréquemment de gants tout en limitant le coût, tout comme les gants nitrile réutilisables fournis. Cette initiative personnelle leur évite de travailler avec des gants salis ou humides.

Le garage est par ailleurs extrêmement propre et rangé, ce qui confirme la sensibilisation de l'employeur et du personnel à la problématique plus générale de prévention des risques professionnels.

Un petit transporteur

30 camions environ

Les 2 mécaniciens travaillant dans cette entreprise de transport sont très sensibilisés à la problématique du port de gants. Il y a une dizaine d'années, ils ont commencé à en porter pour éviter les gerçures et crevasses en hiver. À noter que l'employeur n'était pas à l'origine de cette initiative.

Depuis, ils portent des gants adaptés, y compris des gants nitrile réutilisables pour les vidanges (ce qui n'a été retrouvé dans aucun autre établissement visité, lors de la 1^{ère} intervention). Autonomes dans leur travail, ils commandent eux-mêmes leurs gants.

LE PORT DE GANTS, UN CONSTAT POSITIF

Évolution du port de gants entre la première et la deuxième (ou troisième) intervention

- Dans tous les cas, lors des deuxièmes ou troisièmes interventions, une évolution positive a été constatée : le port de gants jugé « acceptable » dans 45 % des entreprises au démarrage de l'action a évolué à 84 % à fin décembre 2012.
- Le port de gants est possible, certains salariés déclarent « ne plus pouvoir se passer de gants », y compris dans des petites entreprises.
- Un certain nombre de salariés qui ne mettaient jamais de gants avant l'action, ont changé totalement leurs habitudes et en portent désormais systématiquement.

LE COÛT DES GANTS

Estimation mensuelle selon les tarifs <u>hors remise</u> proposés par un fournisseur	
	Coût mensuel par métier
Mécanicien 4 paires de gants enduits paumes et bouts de doigts 1 paire de gants nitrile réutilisables	17 €
Préparateur 1 paire de gants nitrile réutilisables 1 paire de gants de protection chimique laminé multicouches	13 €
Peintre 1 paire de gants de protection chimique laminé multicouches	8 €
Carrossier 2 paires de gants enduits paumes et bouts de doigts 1 paire de gants de protection chimique laminé multicouches	14 €

En pratique, les quantités indiquées sont valables plus d'un mois.

Dans l'exemple du garage cité, lavant les gants enduits, la dépense s'élève à :

20 À 30 € PAR MOIS POUR 3 MÉCANICIENS ET 1 CARROSSIER-PEINTRE.

VERS UN LARGE DÉPLOIEMENT

UN FILM COMME SUPPORT DE SENSIBILISATION

En vue de sensibiliser employeurs, salariés, apprentis, préventeurs et revendeurs de gants, un film de 5 minutes financé par la Carsat Nord-Est a été réalisé, en mettant en scène des professionnels convaincus et un médecin du travail.

DÉPLOIEMENT AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

- La large implication du Comité Technique Régional (CTR) des entreprises de la métallurgie à toutes les étapes se prolongera par la rédaction d'une note d'opportunité proposant une recommandation s'appuyant sur le document « Gants de protection dans les garages automobiles. Prévention des risques chimique, CMR et mécanique » et les affiches associées.
- La sensibilisation des maîtres d'apprentissage et des apprentis de 1^{ère} année du Centre de Formation d'Apprentis d'Épinal est prévue à la rentrée 2013.
- Une action devrait débuter en 2013 avec les FRTP de Lorraine et de Champagne-Ardenne en direction des entreprises de Travaux Publics pour les opérations de maintenance des engins de chantier.

DÉPLOIEMENT GÉOGRAPHIQUE dans la circonscription de la Carsat Nord-Est

- Cette action de prévention des risques chimique et CMR pourrait être intégrée aux CPOM des SSTI.
- Une convention de partenariat est signée entre la Carsat Nord-Est et la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS).
- Des actions sont actuellement en cours avec différents partenaires, notamment le CNPA Champagne-Ardenne.
- La collaboration avec le CNPA Lorraine se poursuivra.

ACTIONS AUPRÈS DES FOURNISSEURS

La sensibilisation des revendeurs et des fournisseurs de gants sera menée afin de relayer les bonnes pratiques.

DÉPLOIEMENT NATIONAL DANS LE CADRE D'UN GROUPE PROJET T.P.E.

L'activité garage a été retenue prioritaire au niveau national par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et la Carsat Nord-Est fait partie du groupe projet.



ANNEXE

FICHE DE SUIVI DU PORT DE GANTS DANS LES GARAGES VL, PL, BTP, autres (casse, taxi-ambulances...) *à remplir par le médecin lors des visites médicales*

Nom de l'entreprise : _____ Date : _____

Nom du salarié : _____

Fonction exercée (mécanicien, peintre, carrossier, préparateur) : _____

Ancienneté dans la fonction : _____

Fréquence de port de gants

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ne peut plus se passer de gants | <input type="checkbox"/> En porte rarement |
| <input type="checkbox"/> En porte la plupart du temps | <input type="checkbox"/> Récalcitrant au port de gants |
| <input type="checkbox"/> En porte de temps en temps | |

Types de gants portés & pour quelles tâches

<input type="checkbox"/> Gants mécanicien enduits 	<input type="checkbox"/> Jetables (nitrile) (mécanique, peinture en cabine, préparation peinture et mastic) 
<input type="checkbox"/> Nitrile réutilisables (fontaine, contact avec des liquides) 	<input type="checkbox"/> Gants Barrier® (meilleure protection chimique pour diluant de nettoyage) 

Utilisez-vous du diluant de nettoyage ? Oui Non
 Si oui, portez-vous des gants ? Oui Non
 Si oui, quel type de gants ? _____

L'employeur a sensibilisé les salariés : Oui Non
 L'employeur fournit des gants sans problème : Oui Non

Difficultés rencontrées par rapport aux gants : _____

État des mains : Mains noires, abîmées ou coupées
 État acceptable ou satisfaisant



